

Commune d'ARVIEUX

DÉLIBÉRATION N° 2026- 35

Séance du lundi 11 Mai 2026

Nombre
de conseillers
en exercice : 11

L'an deux mil vingt-six,
Le onze Mai,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Présents : 11

Absents :

Date de la convocation : le 5 Mai 2026.

Pouvoir :

Votants :

Présents : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Pascale BURGAT, Marc ARCHIMBAUD, Lila VAN SCHRICK, Danièle PIGEAUT, Jean-Jacques MEISSIMILLY.

Absents : Néant

Secrétaire : Jean-Denis PRAT

Objet : Affouage 2026 délivré en bois façonné – Fixation du prix d'affouage.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le prix de l'affouage 2026, est proposé aux affouagistes 200 stères en bord de route sur le plateau du Lauzon, issus des parcelles 16-17-18-116-117 , bois qui pourra être récupéré à l'automne. Le bois façonné en bord de route est proposé au prix de 20€ la stère qui s'ajoute à la journée du garde prévue le 20 juin 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ **Approuve** l'exposé du Maire ;
- ⇒ **Décide** qu'ont droit à l'affouage tous les habitants permanents (un domicile fixe et réel dans la Commune depuis plus de 6 mois), *et qui ont récupéré leur précédent affouage.*
- ⇒ **Fixe** la journée de travail correspondante dite « journée du garde » en date du 20 Juin 2026.
- ⇒ **Fixe** la taxe d'affouage à 20.00 € la stère, soit 200.00 € par affouagiste.
- ⇒ **Maintient** la journée de corvée en plus de la taxe et rappelle que dans le cas où la

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 005-210500070-20260511-2026_35-DE

corvée ne serait pas effectuée, le prix de 91.00 € (Délibération n°2025-72 du 15/12/2025).

⇒ **Charge** Monsieur le Maire de faire effectuer les factures correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christian BLANC.

